Le 31 mars 2015.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 31 mars 2015, à 18h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nancy Delisle, conseillères
Madame France Mc Sween, maire

Monsieur Pascal Paquette prend son siège à 19h10.

Le quorum étant obtenu, la rencontre peut débuter.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les élus présents confirment la réception de l'avis spécial d'assemblée.

Mme France Mc Sween présente le sujet de la rencontre, qui concerne le transport des matières résiduelles de la municipalité

Nous avons une décision à prendre concernant le renouvellement de notre contrat avec la régie intermunicipale sanitaire des Hameaux, celui-ci se terminant ce jour, ou signer un nouveau contrat avec Gaudreau/Gesterra.

Suite à l'étude des chiffres et des différentes considérations de part et d'autres, de même que des services offerts actuellement et dans le futur, les élus décident de demeurer avec la régie des Hameaux.

14-03-15 TRANSPORT VIDANGE ET RÉCUPÉRATION

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham demeure avec la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour le transport des vidanges et de la récupération (matières résiduelles).

Le maire par la signature du présent document, est en accord avec la résolution et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19h27).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Pascal Paquette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chaque résolution individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1

Directrice générale et sec. très.